

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le **16 avril 2012**, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers : Claude Lebel, Douglas Beard, Martin Chainey et Louis Lachapelle.

Le conseiller Gilles Choquette arrive à 19 h 32 après l'adoption de l'ordre du jour.

La conseillère Ginette Bouchard arrive à 19 h 33 pendant la présentation de l'ouverture des soumissions.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

**2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel qu'il est requis par le *Code municipal du Québec*, à tous les membres du conseil.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2012-04-065**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par le conseiller CLAUDE LABEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel qu'il apparaît ci-dessous.

---

**ORDRE DU JOUR**  
16 AVRIL 2012, 19 H 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
  3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  4. FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
  5. CONCORDANCE AVEC LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX
  6. PÉRIODE DE QUESTIONS
  7. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
- 

Adoptée.

Le conseiller Gilles Choquette arrive à 19 h 32 après l'adoption de l'ordre du jour.

La conseillère Ginette Bouchard arrive à 19 h 33 pendant la présentation de l'ouverture des soumissions.

**4. FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

**2012-04-066**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte l'offre qui lui est faite de la firme *Financière*

*Banque Nationale inc.* pour son emprunt du 24 avril 2012 au montant de 834 400 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 475 et 562 au prix de 98,74900, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

88 800 \$	2,00000 %	24 avril 2013
91 500 \$	2,20000 %	24 avril 2014
94 200 \$	2,40000 %	24 avril 2015
96 800 \$	2,65000 %	24 avril 2016
463 100 \$	2,85000 %	24 avril 2017

QUE les billets, capital et intérêts soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adoptée.

##### 5. CONCORDANCE AVEC LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey souhaite emprunter par billet un montant total de 834 400 \$ :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
475	481 600 \$
562	352 800 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

**2012-04-067**

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet au montant de 834 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 475 et 562 soit réalisé.

QUE les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière, ou en cas d'absence de cette dernière par M<sup>me</sup> Stéphanie Hinse, adjointe administrative.

QUE les billets soient datés du 24 avril 2012.

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	88 800 \$
2014.	91 500 \$
2015.	94 200 \$
2016.	96 800 \$
2017.	99 700 \$ (à payer en 2017)
2017.	363 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements

d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 24 avril 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 475 et 562, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 7. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

**2012-04-068**

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD  
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 40.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Joëlle Cardonne  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Nancy Lussier  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

*Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*